

LE NORD

HEARST, le jeudi 24 juillet 2025

Vol.50 - N° 14- 2,86 \$ +TPS



FAITES PARTIE DE LA GANG
LES DIMANCHES APRÈS-MIDI
AVEC KIKINE!
DE MIDI À 15 h, C'EST L'ÉMISSION
JOUE MA TOUNE!
VOS DEMANDES SPÉCIALES PENDANT 3 HEURES

CINN911.com



C'EST CONFIRMÉ,

HEARST AURA UNE NOUVELLE MÉDECIN DE FAMILLE!



L'Alliance de recrutement médical de Hearst (HMRA) annonce que Dre Maryam Aghdam Pour a obtenu sa licence pour pratiquer la médecine en Ontario. À compter d'août 2025, elle offrira des soins primaires à la population de Hearst et contribuera aux services hospitaliers de l'Hôpital Notre-Dame, incluant les soins en urgence et aux patients hospitalisés. — **SUITE EN PAGE 6**

Photo gracieuse de Dre Maryam Aghdam Pour

POLITIQUE

3

VERS UNE INTERCONNEXION ÉNERGÉTIQUE NATIONALE



RÉGIONAL

6

« Ce n'est pas juste un lac, c'est notre héritage. »

LE LAC SHALLOW SOUS PRESSION

DOSSIER SPÉCIAL

UN PROJET DE CHANGEMENT DE ZONAGE
DANS LA RÉGION DU LAC SHALLOW RAVIVE
LES TENSIONS ENTRE LES AUTORITÉS
MUNICIPALES ET LA POPULATION LOCALE.



Ford LECOURSMOTORSALES
0% D'INTÉRÊT
FINANCEMENT
JUSQU'À
60 MOIS
2025
BRONCO
SPORT

Un nouveau zonage freine le développement. Résidents, campeurs et élus débattent des prochaines étapes.

Dossier spécial

Changement de zonage au lac Shallow

Par Renée-Pier Fontaine

MATTICE-VAL CÔTÉ — Une réunion publique a eu lieu le 16 juillet dernier à la salle du conseil municipal de Mattice-Val Côté pour entendre les commentaires des citoyens à propos des modifications proposées concernant le règlement de zonage municipal pour le développement ou l'intensification résidentielle au lac Shallow ainsi qu'un changement de zonage pour les deux campings qui y sont situés.

Un peu moins d'une vingtaine de propriétaires se sont déplacés pour poser leurs questions ou tout simplement pour écouter et émettre des commentaires par rapport à la situation. Un expert de la firme WSP, qui guide la Municipalité dans sa planification urbaine, était également présent virtuellement pour les questions plus techniques auxquelles le personnel municipal et les élus ne pouvaient pas répondre.

« Le règlement modifiant le règlement de zonage a été adopté par le conseil municipal. Une fois que j'aurai préparé et fait circuler l'avis de décision, tel qu'exigé par la Loi sur l'aménagement du territoire, il y aura une période de 21 jours pendant laquelle certaines personnes pourraient interjeter appel de la décision du conseil. Ce n'est qu'après ce délai (s'il n'y a pas d'appel) que le règlement 1025, modifiant le règlement de zonage, entrera en vigueur », rappelle la greffière, Guylaine Coulombe.

L'étude sur la capacité des rives

L'étude sur la capacité des rives du lac Shallow effectuée l'an dernier par la firme Hutchinson Environmental Sciences Ltd (HESL), à la demande de la Municipalité de Mattice-Val Côté, survient lorsqu'un résident demande d'ajouter un deuxième chalet sur sa propriété. « Dans un cas comme celui-là, une étude sur la capacité des rives devait être faite selon le règlement de zonage avant de pouvoir se prononcer et prendre la décision que c'était possible. Sachant que cette demande pourrait être la première d'une série de demandes, le conseil municipal a décidé de faire l'étude et de déboursier les frais au lieu du citoyen », expliquait la directrice générale et greffière de la municipalité, Guylaine Coulombe. En avril 2024, la province a présenté le projet de Loi de 2024 pour réduire les formalités administratives dans plusieurs ministères. Pour répondre à la crise du logement, en novembre

de la même année, un nouveau règlement a été ajouté à la Loi sur l'aménagement du territoire pour permettre l'ajout d'unités supplémentaires sur des parcelles de terrains. C'est donc une nouvelle possibilité en Ontario, mais selon les résultats du modèle de capacité des rives, un outil utilisé par la province, le lac Shallow a déjà atteint sa limite de développement.

La modification au règlement de zonage permettra de préserver la santé du lac à long terme en suivant les recommandations de la firme.

1. Ne pas autoriser de nouveaux développements sur les rives du lac, sauf sur quelques terrains déjà enregistrés, mais encore vacants
2. Encourager les bandes riveraines végétalisées, créer une zone de plantes naturelles entre les bâtiments et le lac pour aider à filtrer les polluants, protéger l'habitat, et améliorer la vue naturelle
3. Mieux gérer les systèmes septiques, en exigeant des conceptions efficaces et un entretien régulier pour éviter que les nutriments ne se retrouvent dans le lac
4. Partager l'étude avec les autorités de santé publique et environnementale pour assurer une bonne gestion des installations de camping existantes

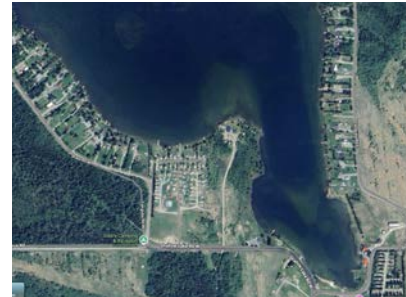
La concentration de phosphore dans l'eau dépasse le seuil recommandé pour maintenir une bonne qualité de l'eau. Cela signifie qu'ajouter de nouvelles habitations ou infrastructures près du lac risquerait d'endommager davantage l'écosystème aquatique. Toutefois, si un nouveau projet est considéré sur une des propriétés, des conditions s'appliqueraient, notamment que l'évaluation et l'inspection du système d'égouts aient été effectuées selon les normes du Code du bâtiment, que toutes les approbations de conformité requises du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MECP) aient été obtenues et, finalement, une preuve qui démontre à la Municipalité, au chef du bâtiment et au MECP que

le projet ne nuira pas à la qualité de l'eau du lac Shallow en raison du chargement en éléments nutritifs.

Développement actuel

Actuellement, les rives du lac comprennent :

- 15 résidences permanentes;
- 29 chalets saisonniers;
- 5 cabines de camping;
- 100 unités de camping (62 au Gibb's Camping & RV resort et 38 au Mamie & Papie's Family resort).



Les secteurs lotis autour du lac Shallow

Image : Capture d'écran/GoogleEarth

Ce niveau d'occupation entraîne déjà une pression importante sur l'environnement du lac, tant du point de vue de la qualité de l'eau que de l'espace disponible pour les loisirs.

Capacité récréative : également dépassée

En plus de la qualité de l'eau, l'étude a évalué l'espace disponible pour les activités récréatives comme la baignade ou la navigation. D'après les normes adoptées par d'autres municipalités comme Seguin Township, le lac Shallow ne possède pas assez d'espace libre pour répondre aux besoins récréatifs des résidents et des touristes déjà présents. En clair, il y a trop d'unités d'hébergement pour la surface du lac.

Milieu naturel et sols

Le bassin versant du lac est petit, composé en grande partie de milieux humides (marais, tourbières, etc.), ce qui limite la capacité naturelle du sol à filtrer les polluants. Les sols autour du lac sont généralement argileux et calcaires, ce qui influence la manière dont les

nutriments comme le phosphore se comportent dans le sol. Cela peut soit ralentir, soit accentuer la pollution selon la gestion des eaux usées.

Questions, propositions et inquiétudes citoyennes

En ce qui concerne les terrains déjà lotis sans chalet, pour le moment ils sont considérés par l'étude comme s'il y en avait un. Donc, si les propriétaires veulent construire dans le futur, ce ne sera pas jugé comme de l'intensification. « Les étapes ont été mises sur papier sur la marche à suivre dorénavant. Donc si vous remplacez votre chalet ou si vous en construisez un nouveau dans lequel vous devez installer eau et égout, vous allez devoir aller chercher la certification du Bureau de santé et c'est eux qui nous donneront le feu vert », explique Mme Coulombe à une résidente.

Des résidents dont la famille est parmi les pionniers des rives du lac Shallow ont affirmé qu'aussi loin qu'en 1972, les demandes de construction d'habitation sur les terres familiales non considérées comme des lots ont toujours été refusées par la Municipalité. « *Même dans ce temps-là, on nous avait répondu que la capacité du lac était atteinte et c'était la même chose pour mon frère dans les années 1980* » — Une résidente lors de la réunion publique du 16 juillet

Le nouveau propriétaire d'un des campings au bord du lac était déçu de ne pas pouvoir prendre de l'expansion avec son entreprise d'hébergement, puisque ses intentions lors de l'achat du terrain étaient de construire des cabines additionnelles pour le tourisme d'automne et d'hiver. Il s'interrogeait sur la possibilité d'installer des conteneurs dans lesquels seraient pompées les eaux usées des roulettes au lieu de les envoyer dans la fosse septique et qui se feraient vider plusieurs fois par année. « Si vous avez des plans et que vous êtes capable de démontrer avec preuves à l'appui qu'ils n'auront pas d'impact sur l'environnement, vous allez pouvoir venir au conseil et demander que l'arrêté municipal sur le zonage soit reconsidéré pour ajouter une exception », soutient la greffière.

SUITE EN PAGE 7

Un projet pancanadien ambitieux, vision commune sur l'énergie

Par Renée-Pier Fontaine

La Saskatchewan s'est officiellement jointe à l'Ontario et à l'Alberta, le mardi 22 juillet, dans une entente interprovinciale visant à bâtir une nouvelle infrastructure énergétique et commerciale pour renforcer l'économie canadienne et faciliter l'exportation des ressources naturelles vers de nouveaux marchés.

Signée par les premiers ministres Doug Ford (Ontario), Danielle Smith (Alberta) et Scott Moe (Saskatchewan), cette entente prévoit la construction de nouveaux pipelines, de voies ferrées et d'un port en eau profonde dans la baie James. Ces projets visent à transporter le pétrole et le gaz de l'Ouest canadien ainsi que les minéraux critiques de l'Ontario vers les marchés nationaux et internationaux.

Les pipelines et infrastructures

ferroviaires seront construits avec de l'acier ontarien, et les projets incluent une connexion directe entre le Cercle de feu — riche en minéraux critiques — et les ports de l'Ouest canadien.

Les signataires soulignent que cette initiative vise à renforcer la résilience économique du pays dans un contexte de tensions commerciales internationales, notamment avec les États-Unis. Elle représente également un effort coordonné pour soutenir

les chaînes d'approvisionnement, consolider la sécurité énergétique et promouvoir la croissance durable.

Le protocole prévoit également l'engagement à promouvoir un environnement réglementaire fédéral plus concurrentiel. Les provinces demandent un processus d'approbation simplifié basé sur le principe « Un projet, une évaluation ». Elles réaffirment également leur engagement à consulter les communautés autochtones et à favoriser leur participation économique à ces projets, notamment à travers des partenariats de financement.

Accords de libre-échange interprovinciaux

Parallèlement à cette entente sur

les infrastructures, l'Ontario poursuit ses efforts pour dynamiser le commerce intérieur. Deux nouveaux protocoles d'entente ont été signés avec la Colombie-Britannique et les trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut). Ces accords visent à réduire les barrières commerciales, améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et faciliter les échanges de biens et services entre les juridictions. Avec ces signatures, l'Ontario compte désormais des ententes commerciales actives avec 10 provinces et territoires. Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie économique de la province, qui comprend notamment l'adoption récente de la Loi pour protéger l'Ontario en favorisant le libre-échange au Canada, la première du genre à éliminer toutes les exceptions provinciales à l'Accord de libre-échange canadien.

Une proposition d'envergure de FONOM pour moderniser les routes du nord de l'Ontario

Par Renée-Pier Fontaine

La Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario (FONOM) a présenté une proposition majeure visant à moderniser les routes 11 et 17, deux axes routiers clés de la Transcanadienne dans le nord de la province. L'objectif premier est toujours d'améliorer la sécurité, soutenir l'économie régionale et renforcer la connectivité nationale.

Le plan, soumis aux gouvernements fédéral et provincial, préconise l'adoption du modèle routier « 2 +1 », déjà utilisé dans plusieurs pays européens. Ce système consiste en une voie de dépassement alternée sur les routes à deux voies, séparée par une barrière médiane, et constitue une option plus économique que le doublement complet de l'autoroute.

La proposition s'articule en deux phases :

- **Phase 1** : élargissement de la route 11 entre North Bay et Cochrane, et de la route 17 entre Renfrew et Sudbury
- **Phase 2** : poursuite des travaux

sur la route 11 jusqu'à Nipigon, sur le tronçon partagé 11/17 entre Thunder Bay et Kenora, ainsi que sur la route 17 entre Sault Ste. Marie et Sudbury. Selon Danny Whalen, président de FONOM, cette initiative représente « une occasion unique d'investir dans des infrastructures essentielles au commerce entre l'est et l'ouest du pays, et nécessaires au transport de matériaux lourds pour les grands projets nationaux ».

L'organisation souligne aussi que la proposition de projet est conforme aux cinq critères du premier ministre Mark Carney pour

l'édification du pays : renforcer l'autonomie, la résilience et la sécurité du pays; apporter des avantages et soutenir la croissance, grande probabilité de réussite; promouvoir les intérêts des Premières Nations; et contribuer à la croissance propre et aux objectifs climatiques.

Les promoteurs du projet soulignent plusieurs avantages :

- **Sécurité** : réduction des collisions frontales et meilleure fluidité du trafic
- **Économie** : soutien aux corridors de transport les plus fréquentés du Canada et diminution des coûts d'exploitation



Photo : Trucknews/Web

- **Souveraineté** : consolidation des routes commerciales intérieures et de la résilience nationale
 - **Héritage historique** : continuité de l'esprit fondateur de la Transcanadienne, développée initialement durant la Grande Dépression
- Il s'agit d'une proposition qui plaira à plusieurs députés en place, Guy Bourgouin entre autres, qui milite depuis plusieurs années pour que des changements soient faits sur les routes du nord de la province, que tous qualifient de plus en plus dangereuses.



ÉQUIPE

Steve Mc Innis, directeur général et éditeur
smcinnis@hearstmedias.ca

Manon Longval, ventes
vente@hearstmedias.ca

Lignes agates marketing, ventes nationales
anne@lignesagates.com 1 866 411-7487

Renée-Pier Fontaine, journaliste
rpfontaine@hearstmedias.ca

Ndery Dione, journaliste pigiste

Guy Morin, journaliste sportif
guymorin72@gmail.com

Gilles Péloquin, journaliste sportif
gpelo1951@hotmail.com

Maurice Lepage, maquettiste/graphiste
pub@hearstmedias.ca

Annabelle Grondin, réception et distribution
info@hearstmedias.ca

Julie Pelletier, comptabilité
jpelletier@hearstmedias.ca

Francine Lacroix, employée de soutien
flacroix@hearstmedias.ca

Claire Forcier, réviseuse bénévole

Marc Bédard, chroniqueur

Site web : lenord.ca

Facebook : C'INN à Hearst

Journal Le Nord

1004, rue Prince, C.P. 2648
Hearst (ON) POL 1N0
705 372-1011



Le Nord est géré par les Médias de l'épINETTE NOIRE

Les Médias de l'épINETTE NOIRE est un organisme sans but lucratif gérant le journal Le Nord, la radio CINN 91.1 et leurs plateformes web, appuyé par un conseil d'administration.

Gérard Payeur, président
Suzanne Dallaire Côté, vice-présidente
Lise Camiré Laflamme, trésorière
Paul Baril, administrateur
Julie Charbonneau, administratrice

Notre journal rectifiera toute erreur de sa part qui lui est signalée dans les 48 heures suivant la publication. La responsabilité de notre journal se limite, dans tous les cas, à l'espace occupé par l'erreur pourvu que l'annonce en question nous soit parvenue avant l'heure de tombée. Il est interdit de reproduire le contenu de ce journal sans l'autorisation écrite et expresse de la direction. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement canadien, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques servant à nos activités d'édition.



Notez que le journal Le Nord utilise l'orthographe rectifiée et le programme Antidote 10.

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des fautes dans plusieurs des publicités du journal. Nombreuses sont celles qui nous arrivent déjà toutes prêtes et il nous est donc impossible de changer quoi que ce soit dans ces textes.

Communiquez avec l'équipe par téléphone ou passez nous voir au bureau lors des heures d'accueil, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Nous sommes fermés les samedis et dimanches.

Le Nord est publié depuis mars 1976.

réseau presse
médias professionnels de l'Info locale

FIER MEMBRE

Il est passé aux mains des Médias de l'épINETTE NOIRE en mai 2016.

ISSN 1199-0805



Canada

Pied ou mètre : le Canada n'a toujours pas tranché, 50 ans après

Le système métrique avait pour but d'harmoniser les normes et les unités de mesure avec la majorité des autres pays de la planète. Mais 50 ans après le début de son implantation au Canada, la population a encore un pied dans les mètres et l'autre dans les pieds.

Le système métrique, ou « Système international d'unités » de son nom officiel, est un produit de la Révolution française. C'est l'un des legs positifs de cette période trouble où presque n'importe qui pouvait se faire guillotiner pour n'importe quelle raison. Comme dans plusieurs pays de l'époque, la France utilisait un système chaotique pour mesurer, peser et calculer une multitude de choses. En fait, plus de 700 unités de mesure étaient alors en usage dans l'Hexagone.

L'idée de simplifier tout ce désordre était inspirée de l'idéal d'égalité qui motivait ceux qui ont renversé l'Ancien Régime. Avec un système universel et standard, on estimait que les citoyens pourraient mieux gérer leurs intérêts et commercer équitablement. L'égalité par le mètre.

Standardiser pour mieux égaliser

Au début de 1791, des scientifiques français se mettent d'accord sur le choix du mètre comme base de la mesure de la distance. Le mètre donnera d'ailleurs son nom au système comme tel.

On définit alors le mètre (mot dérivé du grec « metron », qui signifie « mesure ») comme étant égal à la dix-millionième partie d'un méridien (longitude) entre le pôle Nord et l'équateur. C'est simple, mais il fallait y penser. Mais même si la France revendique l'invention du système métrique, il est aussi établi que l'évêque britannique John Wilkins, fondateur de la prestigieuse British Royal Society, avait proposé plus de 120 ans auparavant la standardisation de plusieurs mesures, comme celles de la distance, du volume et de la masse.

Même si sa démarche est restée lettre morte dans son pays, ses recherches ont jeté les bases du système métrique élaboré ensuite en France.

En 1799, Napoléon rend le nouveau système métrique obligatoire en France.

Le mètre à la conquête du monde

Dans les décennies qui vont suivre, les nouvelles mesures adoptées en France se propagent dans de nombreux autres pays.

À l'aube de la Seconde Guerre mondiale, le système métrique s'était répandu dans presque tous les pays d'Europe, d'Amérique centrale et du Sud, dans la majeure partie de l'Afrique, au Moyen-Orient, en Chine et dans plusieurs pays voisins.

Le monde anglo-saxon, plusieurs pays africains sous l'égide du Royaume-Uni ainsi que l'Inde résistent alors à l'envahisseur métrique.

En 1960, on peaufine et précise les unités métriques lors de la onzième Conférence générale des poids et des mesures et l'on crée le Système international d'unités (SI), dont l'abréviation française est utilisée dans toutes les langues. Si la France avait perdu son empire depuis longtemps, son système de mesures avait conquis le monde. Ou presque...

L'année 1965 sera un jalon important puisque le Royaume-Uni, voulant s'intégrer économiquement au reste de l'Europe, cède à son tour aux unités françaises et laisse tomber son système impérial de mesures, une conversion que plusieurs scientifiques préconisaient depuis une centaine d'années.

L'expérience canadienne du système métrique : oui, mais...

Dans la foulée, le Canada montera lui aussi dans le train

quelques années plus tard, même si son voisin du Sud, et son plus grand partenaire commercial, refusera — et refuse toujours — d'adopter le SI.

Aux débuts des années 1970, le gouvernement canadien de Pierre Elliot Trudeau, élu deux ans auparavant et féru d'idées réformistes dans plusieurs secteurs, se lance dans l'aventure métrique.

Après quelques années d'études et de préparation, le premier pas est franchi le 1^{er} avril 1975, alors que le service météorologique canadien adopte officiellement le degré Celsius. Quelques mois plus tard, c'est au tour des précipitations d'être mesurées en centimètres ou millimètres.

La conversion se fait par étapes. En 1975 et 1976, on voit apparaître les unités métriques sur un nombre croissant de produits ménagers. L'année suivante, en 1977, les kilomètres prennent leur place sur les panneaux routiers. Le kilomètre-heure s'affiche sur les indicateurs de vitesse des voitures, mais coexistera pendant longtemps avec le mille à l'heure.

Au début de 1979, le litre commence à remplacer le gallon dans les stations-service. Cette étape a particulièrement suscité la grogne au sein de la population. À la Chambre des communes, une quarantaine de députés progressistes-conservateurs ont défendu des pétitions contenant des milliers de signatures contre l'adoption du litre à la pompe.

Au printemps de la même année, l'arrivée du gouvernement de Joe Clark marque une pause dans l'implantation du système métrique au pays. Après seulement quelques mois au pouvoir, ce gouvernement minoritaire est remplacé par les libéraux, qui remettent la machine en marche.

En marche, mais pas toujours rondement. En 1983, un Boeing 747 d'Air Canada, parti de Montréal à destination d'Edmonton, doit atterrir d'urgence au Manitoba. Les réservoirs de l'appareil n'avaient été remplis qu'à moitié en raison d'un mauvais calcul des unités métriques.

Une conversion inachevée

L'élection de Brian Mulroney à la tête du pays en 1985 change encore la donne. Le nouveau premier ministre progressiste-conservateur abolit la Commission du système métrique créé en 1971. Dorénavant, le SI, en implantation depuis 10 ans, sera volontaire.

Mais le système est là pour rester, notamment dans les instances gouvernementales. Les Canadiens et les Canadiennes cependant vivent toujours, 50 ans plus tard, dans deux univers parallèles. On roule en kilomètres, mais une bonne partie de la population continue de mesurer leur taille et leurs matériaux de construction en pieds et en pouces, et leur poids en livres.

Les températures extérieures et intérieures se mesurent en Celsius, mais dans plusieurs chaumières, on chauffe le four en Fahrenheit. Et un pied de neige semble plus concret que 30 centimètres.

À l'épicerie, la grande majorité des produits est vendue en grammes ou en millilitres, mais le prix à la livre prévaut pour la viande, avec la conversion en kilos affichée plus discrètement. Le beurre est bien vendu « métriquement », en emballage de 454 grammes, même si on persiste à dire qu'on achète une livre de beurre.

N'empêche, le SI a bel et bien établi son emprise sur la planète. Seuls trois pays résistent toujours et encore : les États-Unis, le Liberia et le Myanmar. C'est bien l'un des rares secteurs où le pays de l'Oncle Sam n'a pas réussi à s'imposer.

Marc Poirier —
Francopresse

Préserver l'avenir de Val-Rita-Harty avec des moyens réduits

Par Renée-Pier Fontaine

Depuis plusieurs années, les municipalités de l'Ontario font face à un défi de taille : comment entretenir ou remplacer des infrastructures vieillissantes tout en respectant leurs contraintes budgétaires ? Routes fissurées, ponts à bout de souffle, conduites d'eau qui fuient... la facture grimpe, mais les revenus ne suivent pas la même cadence. La fermeture imminente des services municipaux à Fauquier-Strickland illustre bien cette réalité qui menace l'avenir des petites communautés.

Le soir même où la mairesse de Fauquier-Strickland, Madeleine Tremblay, annonçait publiquement l'échec de son plan en raison de dépassements budgétaires, une réunion du conseil municipal se tenait à Val Rita-Harty. La mairesse, Johanne Baril, se souvient que l'ambiance était lourde d'émotions. « Quand j'écoutais Madeleine parler, je me disais qu'ils n'y avaient sûrement pas tant de gens branchés sur leur système d'eau. Nous aussi, on était au bord du précipice avec notre plan d'eau », confie-t-elle.

Une pression inégale pour les petites communautés

Pour Mme Baril, le problème est structurel : les attentes du gouvernement provincial envers les petites municipalités sont les mêmes qu'envers les grandes villes, sans tenir compte des ressources humaines limitées. « Tous les services, on n'a pas le choix de les offrir, mais il faut le faire selon les réglementations. Et nous, on n'a pas de spécialistes dans rien ! »

Le personnel administratif de Val Rita-Harty se résume à trois employés, qui doivent gérer un éventail impressionnant de dossiers allant de la comptabilité à la rédaction des règlements municipaux. « Ils portent plusieurs chapeaux et font de leur mieux avec ce qu'ils ont », explique la mairesse.

La Municipalité a toutefois trouvé une bouée de sauvetage en collaborant avec un organisme sans but lucratif (OBNL) spécialisé en gestion municipale. « C'est le conseil au complet qui a pris cette décision-là. Nous avons mis tous nos espoirs dans eux parce qu'on sent que ça allait tout croche. Ça n'avait pas de bon sens. Ça rentrait, ça sortait, pas capable de garder notre monde, pour toutes sortes de raisons. Nous trouvons des pépins, des surprises », indique la mairesse. Cette collaboration leur a permis de travailler à l'élaboration du plan

de gestion des actifs, maintenant exigé par la province. Mais même avec l'appui de consultants externes, la responsabilité de planifier les stratégies revient aux élus et à l'équipe municipale. « Quand tu ne connais pas ça, tu fais de ton mieux. Le conseil en connaît un peu, mais pas à ce niveau-là », admet Mme Baril.

Le premier rapport soumis à la province a été rejeté pour cause d'incomplétude. Ce revers a été un électrochoc. « Ça nous a forcés à revoir l'ensemble de nos démarches », dit-elle. L'équipe a dû remettre en question le travail de toute une année. Ce moment de remise en question a marqué un tournant.

Redéfinir les priorités

Plutôt que de se décourager, la Municipalité a décidé de réinvestir — à moindre coût — dans une deuxième version du plan, cette fois beaucoup plus structurée et adaptée aux besoins réels de la communauté. L'objectif était de recentrer les efforts sur les services essentiels.

« Il faut arrêter de vouloir tout rénover pour que tout soit parfait. Ce qu'on veut, c'est que nos routes soient sécuritaires, que l'eau coule quand on ouvre le robinet et que les services d'urgence répondent quand ça compte. »

Cette philosophie marque une rupture avec les approches du passé. « On ne fera pas moins, mais on va le faire mieux, avec ce qu'on a. »

Éviter l'insolvabilité, préserver l'autonomie

Pour la mairesse Baril, tout cela s'inscrit dans une vision à long terme. Inspirée par les difficultés vécues à Fauquier-Strickland, elle souhaite éviter que Val Rita-Harty subisse le même sort. Le plan en cours de finalisation, qui sera présenté en août, s'étendra sur 50 ans.

« Si on ne s'aligne pas tout de suite, dans 50 ans, on n'y

arrivera pas. »

L'insolvabilité pourrait signifier la fin de l'autonomie municipale et l'amalgame avec une ville voisine, comme Kapuskasing. « Et là, oublie ça la francophonie. Et oublie ça, passer en priorité pour les chemins. On ne veut pas ça. » Val Rita-Harty, à majorité francophone, a toujours résisté à l'amalgamation. « On était une petite entité, et il y a plusieurs années, ils se sont vraiment battus pour ne pas être fusionnés. On ne veut pas que ça nous arrive. »

Le plan d'eau : un cas emblématique

Le réseau d'eau potable est un symbole de la complexité financière que vivent les petites municipalités. Construit à l'époque pour traiter l'eau des rivières, le système actuel n'est pas adapté à l'eau de puits riche en fer. Résultat : corrosion, bris d'équipements électroniques, goût désagréable et surutilisation de chlore.

Avec les nouvelles normes provinciales sur la qualité de l'eau, la remise à niveau du système a vu son coût bondir de 5 à 9 millions de dollars. « Juste pour respecter les normes environnementales, il a fallu ajouter trois-millions à notre plan initial », explique Mme Baril. La Municipalité a donc choisi de rénover en plusieurs étapes. Et la facture ne sera pas partagée également : seuls les 274 foyers de Val Rita branchés au système



Photo : valharty/Web

devront payer, puisque les résidents de Harty utilisent encore des puits privés. En plus, une partie des frais d'eau potable est réservée pour d'éventuelles réparations, alourdissant la charge pour les contribuables. La province a aussi interdit l'utilisation de fonds municipaux généraux ou de réserves non dédiées au projet.

Des signes d'espoir

Malgré ces défis, un vent de renouveau souffle sur Val Rita-Harty. Alors que la population avait chuté, les chiffres sont à la hausse. Un symbole fort s'installe avec l'arrivée de petites familles. La Municipalité, qui avait dû fermer son école il y a quelques années, aurait maintenant assez d'enfants pour rouvrir avec environ 125 élèves — contre seulement 12 lors de la dernière année de fonctionnement. « C'est bien curieux, mais encourageant. »

Le plan de gestion des actifs de la Municipalité de Val Rita-Harty sera présenté le mois prochain lors d'une réunion du conseil municipal. Une inquiétude demeure : leur mandat est presque terminé et l'idée que les successeurs dévient de la trajectoire qui est visée est une possibilité. « De faire tout ce travail et que ceux qui prendront la relève pensent complètement différemment et retournent dans les mêmes patrons en ne sachant pas, comme nous ne savions pas avant », conclut-elle.



AULAC

CONSTRUCTION



- Construction résidentielle et commerciale
- Rénovations
- Contracteur général
- Fondations
- Toitures





POUR NOUS CONTACTER :

(705) 373-2733 | (705) 372-5444

constructionaulac@gmail.com



Aulac Construction Inc.

Plusieurs plaintes et allégations à l'égard du personnel municipal de Mattice-Val Côté

Par Renée-Pier Fontaine

Une lettre adressée à la Corporation de la Municipalité de Mattice-Val Côté dénonce un manque de transparence face à l'usage des ressources municipales suite à une demande d'informations concernant le livre de bord de la niveleuse municipale. D'autres plaintes, allégations et interrogations sont aussi mentionnées dans cette lettre, un dossier que le maire Marc Dupuis étudiera avant de donner des réponses officielles.



Au cours des dernières années, plusieurs plaintes et demandes d'informations ont été présentées au conseil municipal de Mattice-Val Côté par la greffière, de la part d'un couple qui réside sur le chemin Gagnon. Considérée comme une route d'été, dont l'entretien se limite du 1^{er} juin au 15 octobre, elle n'est donc pas entretenue l'hiver et la Municipalité n'y fait pas la collecte de déchets, par exemple.

Photo : Renée-Pier Fontaine

Mise en contexte

Les résidents avaient envoyé, l'automne dernier, une lettre adressée au maire et aux conseillers demandant des services de base après une réévaluation de leur propriété par la Société d'évaluation foncière des municipalités, ayant augmenté de manière considérable leur compte de taxes municipales sans qu'ils aient accès à plus de services. « Lorsque nous leur avons demandé le but de leur visite, à deux reprises, ils ont indiqué qu'ils étaient présents à

la demande de la Municipalité pour l'évaluation de "structures" se trouvant sur la propriété », explique Pierre Payeur.

Le couple demandait aux élus, en date du 4 novembre 2024, de consentir à déblayer la neige sur le chemin Gagnon et de fournir le service de ramassage d'ordures, demande que le conseil avait refusée à l'époque.

Plaintes, allégations et interrogations actuelles

Au début du mois de juillet, les

résidents ont soumis une demande d'informations au sujet du livre de bord de la niveleuse municipale, cherchant des réponses aux interrogations qu'ils ont face à l'entretien des allocations routières d'été. Selon la Municipalité, aucun livre de bord n'est accessible pour la niveleuse, une situation que M. Payeur dénonce : « L'absence d'un tel registre ne permet pas aux citoyens ni aux élus de déterminer si les ressources des contribuables sont utilisées de façon juste et équitable. De surcroît, l'absence de ce registre ne peut secourir la Corporation lorsque les ressources sont utilisées de façon arbitraire, injuste ou avec favoritisme. »

Les plaignants ont utilisé l'exemple d'une demande qu'ils auraient présentée à la Municipalité en janvier 2022, soit d'utiliser les services de la niveleuse pour passer sur le chemin Gagnon hors saison et d'en assumer les coûts. La demande avait été refusée par le personnel municipal disant ne pas vouloir créer de précédent quant à l'entretien « hors saison » des routes dites saisonnières.

Les allégations de favoritisme énoncées dans la lettre partent de cette décision : « L'an dernier, en 2024, nous avons été très surpris,

et heureux, de voir la niveleuse sur le chemin Gagnon le 10 mai en après-midi. Nous avons néanmoins compris, environ une heure plus tard, qu'il s'agissait en fait d'une faveur spéciale pour les membres de la famille d'une gestionnaire de la Corporation, afin qu'ils se rendent avec leurs roulottes (5 ou 6) passer le weekend sur la terre patrimoniale du rang 6 et 7. »

D'autres situations ont été décrites quant à l'utilisation des ressources municipales, surtout pour la niveleuse, sur les chemins saisonniers de la municipalité.

Toute la question du financement pour l'entretien du chemin Gagnon apporte son lot de questions pour les deux citoyens après qu'ils ont eu accès aux documents officiels municipaux sur le sujet, qui étaient joints en annexe.



Les allocations décrites prévoient un total de 500 000 \$ pour effectuer le drainage de la route, le remplacement des ponceaux et le resurfaçage du chemin Gagnon.

Photo : Renée-Pier Fontaine

SUITE DE LA PAGE 1

C'est confirmé, Hearst aura une nouvelle médecin de famille!

(Renée-Pier Fontaine) Médecin formée en obstétrique-gynécologie à Téhéran, en Iran, Dre Aghdam Pour a exercé pendant six ans avant d'immigrer au Canada. Elle a ensuite entamé un long processus de reconnaissance de sa formation, qui s'est étendu sur plus de 13 ans.

Son arrivée à Hearst s'est amorcée à la suite d'une rencontre à Toronto avec l'optométriste local, Dr Thierry Guindon. Ce contact a mené à un lien avec la coordonnatrice du recrutement médical de la région. Elle et son conjoint, le Dr Mansour Vafi, aujourd'hui optométriste à Hearst, ont ensuite choisi de s'y établir.

Dre Aghdam Pour a d'abord



Photo de courtoisie

travaillé sous supervision pendant 16 mois grâce à un certificat temporaire du Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario. Elle a ensuite été admise au programme Practice Ready Ontario (PRO), destiné aux médecins formés à l'étranger, et a complété avec succès une évaluation clinique à Atikokan en mai 2025. Son intégration vient renforcer l'équipe médicale de la région et contribue à la continuité des soins de santé à Hearst.

NORTHERN MONUMENTS DU NORD

Immortalisez vos êtres aimés!

Pour une vaste gamme de monuments et les compétences nécessaires pour les personnaliser, voyez votre expert.

Tél. : 705 372-5452 • Téléc. : 705 372-1321
Consultation gratuite à domicile

SUITE DE LA PAGE 2

Changement de zonage au lac Shallow

Par Renée-Pier Fontaine

Exiger la conformité aux normes pour les bâtiments existants

Malgré sa compréhension que le règlement de zonage répond à une étude environnementale, un autre résident croit que les chalets qui sont présentement sur les rives du lac devraient être obligés de se conformer aux normes, au lieu de limiter le développement futur d'habitations qui seraient conformes. « Ce ne sont pas les nouveaux arrivants qui vont apporter des problèmes au lac, c'est ce qu'il y a présentement! Il y a beaucoup de vieux bâtiments qui ne sont peut-être pas conformes aux normes, ou bien des déversements qui se font encore carrément dans le lac. »

Un représentant de la firme WSP, a pris la parole pour expliquer que lorsqu'il s'agit de zonage, on ne peut faire marche arrière, on peut seulement contrôler ce qui va venir. La Municipalité pourrait demander au Bureau de santé de s'assurer de la conformité des systèmes d'égouts actuels, mais cette démarche n'interviendrait pas avec l'arrêté municipal sur le zonage qui est proposé.

Plusieurs ont demandé que la Municipalité fasse elle-même cette demande au Bureau de santé publique, considérant que la demande aurait plus de poids si elle provenait de la gouvernance municipale. Le personnel municipal avait demandé à Santé publique de partager les confirmations des résidents qui ont reçu une certification de satisfaction aux normes du code du bâtiment, mais l'organisme a refusé. La Municipalité a accepté d'entreprendre les démarches pour demander l'inspection de tous les bâtiments du lac Shallow pour que tous se conforment aux normes.

Pour l'instant, l'équipe du journal *Le Nord* attend un retour de la part du responsable des communications du bureau de Santé publique du Nord-Est à ce sujet. Un suivi de la situation ainsi que des démarches de la modification de zonage seront publiés dans les semaines à venir.

Inspection

Inspection du ou des projets relatifs aux herbicides pour des forêts White River, Nagagami et Missinaibi

Le **ministère des Richesses naturelles (MRN)** de l'Ontario vous invite à inspecter un ou plusieurs projets de traitement herbicide planifié pour la saison 2025. Dans le cadre de nos efforts continuels en vue de régénérer et de protéger les forêts de l'Ontario, des peuplements sélectionnés des forêts de **White River, Nagagami et Missinaibi** (voir la carte) seront arrosés d'un traitement à l'herbicide pour contrôler la végétation concurrente à partir ou autour du :

5 août 2025 sur la forêt de Nagagami;
15 août 2025 sur la forêt de Missinaibi;
18 août 2025 sur la forêt de White River.

La description et le plan du projet d'herbicide sont accessibles par voie électronique aux fins d'inspection en communiquant avec le bureau de l'entreprise forestière et sur le Portail d'information sur les ressources naturelles à l'adresse

<https://nrip.mnr.gov.on.ca/s/fmp-online?language=fr> à compter du **5 juillet 2025** jusqu'au **31 mars 2026** à l'expiration du calendrier annuel de travail.

Les communautés des Premières Nations ou des Métis et les personnes et organismes intéressés et affectés peuvent organiser une réunion avec l'équipe du MRN en ligne ou en personne afin de discuter du projet de traitement herbicide. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Forêt de Missinaibi

Waurner Adema, F.P.I.

Ministère des Richesses naturelles
 District de Chapleau-Wawa
 48 Mission Road
 C. P. 1160
 Wawa (Ontario) POS 1K0
 tél. : 705 992-5603
 courriel : waurner.adema@ontario.ca

Forêts de White River et de Nagagami

Brian Harbord, F.P.I.

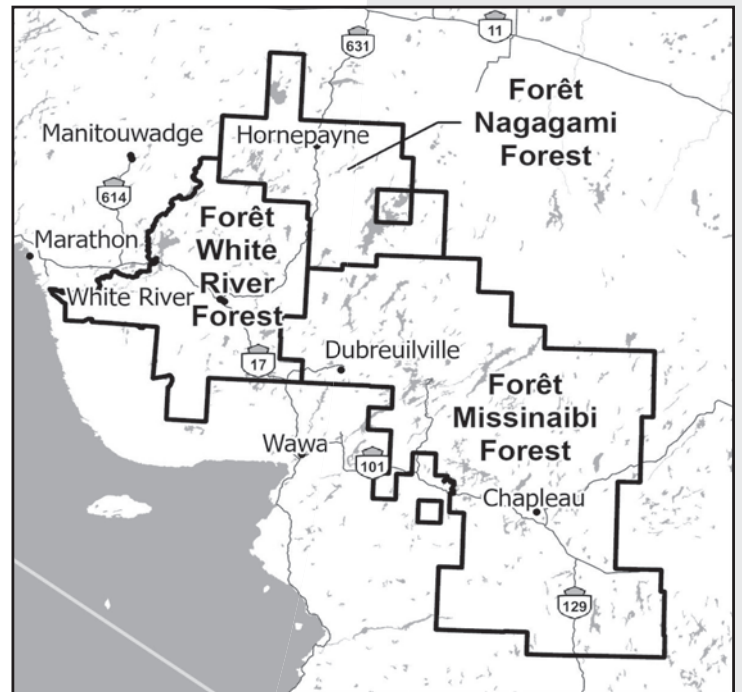
Ministère des Richesses naturelles
 District de Chapleau-Wawa
 48 Mission Road
 C. P. 1160
 Wawa (Ontario) POS 1K0
 tél. : 705 255-8515
 courriel : brian.harbord@ontario.ca

Forêt de Nagagami

Taylor Hall, F.P.I.

First Resource Management Group
 (représentant pour Hornepayne Lumber Limited Partnership)
 78 Front Street
 Hornepayne (Ontario) POM 1Z0
 tél. : 807 358-1819
 courriel : taylor.hall@frmg.ca

Information in English: Waurner Adema, 705-992-5603, waurner.adema@ontario.ca.



Forêt de Missinaibi

Denis Ayotte, F.P.I.

Produits forestiers GreenFirst
 (représentant pour Missinaibi Forest Management Inc.)
 175 Planer Road
 Chapleau (Ontario) POM 1K0
 tél. : 705 864-3007
 courriel : denis.ayotte@greenfirst.ca

Forêt de White River

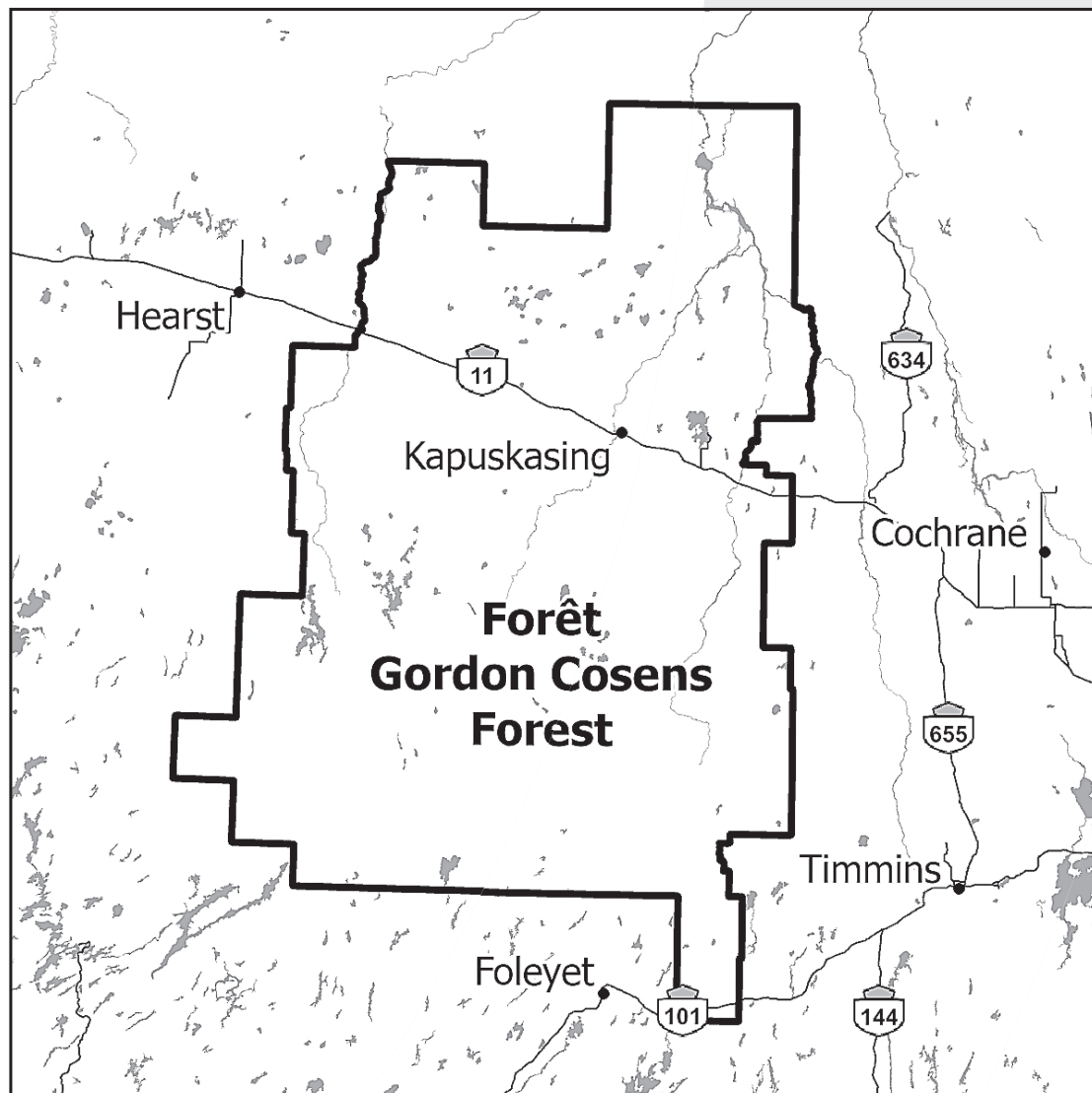
Alaina Vandervoort, F.P.I.

Nawiinginoiima Forest Management Corporation
 14 Hemlo Drive
 C. P. 1479
 Marathon (Ontario) POT 2E0
 tél. : 807 229-8118, poste 19
 courriel : alaina.vandervoort@nfmforestry.ca

Inspection

Inspection du ou des projets relatifs aux herbicides pour la forêt Gordon Cosen

Le **ministère des Richesses naturelles (MRN)** de l'Ontario vous invite à inspecter un projet de traitement herbicide planifié pour la saison 2025. Dans le cadre de nos efforts continuels en vue de régénérer et de protéger les forêts de l'Ontario, des peuplements sélectionnés de la **forêt Gordon Cosens** (voir la carte) seront arrosés d'un traitement à l'herbicide pour contrôler la végétation concurrente à partir ou autour du : **22 juillet 2025**.



La description et le plan du projet d'herbicide sont accessibles par voie électronique aux fins d'inspection en communiquant avec le bureau de **Produits forestiers GreenFirst** et sur le Portail d'information sur les richesses naturelles à l'adresse <https://nrip.mnr.gov.on.ca/s/fmp-online?language=fr> à compter du **1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026** à l'expiration du calendrier annuel de travail.

Les communautés des Premières Nations ou des Métis et les personnes et organismes intéressés et affectés peuvent organiser une réunion avec l'équipe du MRN en ligne ou en personne afin de discuter du projet de traitement herbicide. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Joshua Breau, F.P.I.
Ministère des Richesses naturelles
122 Ch. Gouvernement Ouest
Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8
tél. : 705 960-3824
courriel : joshua.breau@ontario.ca

Mark Hall
Produits forestiers GreenFirst
1 Ch. Gouvernement
Kapuskasing (Ontario) P5N 2Y2
tél. : 705 337-9412
courriel : mark.hall@greenfirst.ca

Information in English: Joshua Breau, 705-960-3824.

En matière de publicité, FAITES DES CHOIX ÉCLAIRÉS!

Recourir aux réseaux sociaux pour faire connaître votre entreprise, c'est une bonne idée, mais ce n'est qu'un moyen parmi bien d'autres de mousser votre visibilité.

Pour trouver la meilleure stratégie, obtenir des pubs de qualité et atteindre votre cible, faites confiance à nos conseillers : ils sauront vous guider vers les produits, imprimés ou numériques qui contribueront le mieux à mettre votre entreprise sous les projecteurs.

Publicités papier ou web, publiereportages, microsites, campagnes Facebook...

laissez-nous vous aider à faire la lumière sur nos offres publicitaires — et faites rayonner votre entreprise!



705 372-1011

vente@hearstmedias.ca

www.lenord.ca

Ontario 

**ANNONCER LOCALEMENT,
c'est aussi ça L'ACHAT
LOCAL — pensez-y!**

La rectrice sortante de l'UdeH, Aurélie Lacassagne a fait son bilan

Par Ndery Dione

Après plus d'un an à la tête de l'Université de Hearst, Aurélie Lacassagne a récemment annoncé sa démission de ses fonctions de rectrice. Si les raisons invoquées pour ce départ sont d'ordre personnel et familial, elle a toutefois tenu à dresser un bilan de son mandat, marqué par de profonds changements, une implication constante sur les trois campus, et une volonté forte de rapprocher l'institution de sa communauté.

Nommée rectrice l'année dernière, Mme Lacassagne a entamé son mandat avec un objectif clair : apprendre à connaître de l'intérieur la réalité de l'établissement. « C'était une année très chargée ! » Dès les premières semaines, elle s'est consacrée à une série de rencontres avec les professeurs, les employés, les étudiants et les membres de l'association étudiante. Cette phase de découverte lui a permis d'établir des relations de confiance avec l'ensemble des acteurs de l'institution et de comprendre leurs besoins et aspirations.

Son approche a été marquée par une proximité avec les étudiants, un aspect qu'elle considère comme étant fondamental. Elle a pris soin de leur réserver une écoute active, notamment par sa collaboration étroite avec l'association étudiante. Selon elle, ce lien direct a constitué un socle solide pour ses étudiants. L'Université de Hearst, qui s'étend sur trois campus, soit Timmins, Kapuskasing et Hearst, exige une gestion décentralisée. Consciente de cette réalité, Mme Lacassagne a multiplié les déplacements pour maintenir une présence régulière sur chacun des sites. « Pour moi, le rectorat n'a pas de bureau fixe », affirme-t-elle. La rectrice sortante a alterné ses séjours dans les différentes villes afin d'assurer une gouvernance équitable et inclusive. Au-delà des campus, la rectrice sortante s'est rendue à de nombreuses réunions à Ottawa et Toronto. Ces déplacements, souvent épuisants, ont illustré son engagement à défendre les intérêts de l'UdeH sur toutes les scènes, tant régionales que provinciales. Elle a voulu montrer que l'Université de Hearst, bien qu'enracinée dans le Nord de l'Ontario, a sa place dans les débats provinciaux sur l'éducation postsecondaire.

Durant son mandat, Mme Lacassagne s'est attaquée à plusieurs chantiers importants, notamment la révision de la structure administrative de l'Université. Un travail complexe, admet-elle, car il nécessitait de concilier la stabilité des équipes et le besoin de modernisation.

Elle a misé sur la consultation pour réussir cette réforme, en prenant le temps d'écouter les aspirations de chaque employé-e afin de leur confier plus de responsabilités. « Revoir une structure administrative, ce n'est pas facile, mais c'était une belle occasion de bâtir ensemble », souligne-t-elle.

Sur le plan financier, Aurélie Lacassagne a travaillé de concert avec ses équipes pour revoir le budget de l'institution. Un exercice indispensable pour assurer la pérennité de l'Université de Hearst dans un contexte de restrictions budgétaires croissantes en ce qui a trait au secteur de l'enseignement supérieur.

Parmi ses initiatives les plus marquantes figure aussi le lancement de nouveaux programmes d'études. Ces projets, qui devront être menés à terme par son successeur, visent à renforcer l'offre de formation et à répondre aux besoins changeants des étudiants et du marché du travail. Elle a également obtenu une subvention pour mettre en place des plateformes Moodle, ces cours professionnels non crédités qui permettent d'enrichir le système éducatif et d'en diversifier l'utilisation.

Aurélie Lacassagne a toujours insisté sur le rôle social et culturel que joue l'Université de Hearst dans la région. Résidant elle-même dans la ville de Hearst pendant la durée de son mandat, Mme Lacassagne a activement participé aux activités communautaires et réalisé des actions de bénévolat. « L'Université est au service de la communauté », affirme-t-elle, en insistant sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des membres du corps professoral dans la vie locale.

Dans cette optique, elle a écrit une lettre officielle à la Municipalité de Hearst afin de demander un terrain

pour construire une résidence étudiante. La réponse a été favorable, ce qui constitue une avancée majeure pour l'avenir de l'établissement. La rectrice sortante laisse néanmoins ce projet entre les mains de son successeur, tout en exprimant son espoir de voir les efforts se poursuivre afin de trouver les subventions nécessaires à sa réalisation.

À l'heure de son départ, Aurélie Lacassagne se dit reconnaissante pour l'accueil qu'elle a reçu. Elle garde en mémoire les efforts conjoints de toute la communauté universitaire pour faire avancer les



Aurélien Lacassagne

Photo : de courtoisie

dossiers importants. « Je remercie tous ceux et celles qui ont montré une volonté de travailler ensemble », déclare-t-elle. Son message final est empreint d'espoir : elle souhaite voir cette dynamique de collaboration se poursuivre au-delà de son mandat.

RADIO ÉCOLE !

NE MANQUEZ PAS LA DERNIÈRE CAPSULE
LORS DE L'ÉMISSION RADIO ACADÉMIE
DIMANCHE DE **18 H À 19 H.**

27 juillet

- Mme Geneviève Campeau



MOUVEMENT DES INTERVENANT.E.S EN
COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO



Canada

Plusieurs articles ne paraissent pas dans l'édition papier du *Nord*.
Visitez régulièrement notre site pour ne rien manquer : www.lenord.ca

Alex Dillon transpose l'histoire de Jogues en un livre

Par Renée-Pier Fontaine

Certains d'entre vous ont peut-être vu passer, dernièrement, sur les réseaux sociaux des publications d'une nouvelle page qui se nomme *Le livre de Jogues*. C'est un jeune homme natif de la place qui est derrière ce projet. En effet, Alex Dillon est en plein processus de création, dans le but de conserver la mémoire de son village et de ceux qui l'ont façonné.

Après le décès de son grand-père paternel en 2021, Alex a décidé d'écrire un livre à propos de la famille Dillon, qui consiste un peu, selon lui, en une préparation au livre qu'il s'appête à écrire. « C'était une grande famille avec 15 enfants. J'ai donc écrit une histoire sur chacun des 15 enfants, l'histoire de mes arrière-grands-parents, avec des photos et tout cela. Quand mon grand-père est décédé, je me suis dit que maintenant je n'aurais plus personne à qui poser mes questions ni pour me raconter l'histoire des photos. » Finalement, le jeune auteur a réalisé qu'il avait déjà recueilli beaucoup d'informations et d'histoires au sujet de Jogues, puisque les Dillon sont originaires du village. Il a donc décidé de se lancer dans un projet un peu plus gros, qui allait relater toute l'histoire de Jogues, au-delà

des membres de sa famille. « Au départ, je voulais faire un livre qui allait commencer au début de Jogues jusqu'aux années 1960, et ensuite je suis dit tant qu'à écrire un livre je suis aussi bien de continuer jusqu'à aujourd'hui. »

Alex a commencé ses recherches au Centre d'archives de la Grande Zone argileuse pour ensuite continuer ses démarches au presbytère et à l'évêché puisque des notes historiques avaient été écrites par Monseigneur Grenier au début des années 1920. Il a fouillé les recensements et les listes électorales, puis a consulté des plateformes comme Ancestry, etc. Un document fournissant des renseignements au sujet des familles pionnières de Jogues avait déjà été rédigé par Mme Alida Martin, née Leroux. « C'est beaucoup de ressources à parcourir pour trouver des

informations. J'ai commencé par cela et j'ai collaboré jusqu'à maintenant avec plus de 80 personnes, tant sur les réseaux sociaux qu'en personne. En ce moment, je recueille des histoires de monsieur et madame tout le monde, peu importe l'époque, et une fois que j'ai assez d'informations je les intègre dans mes différents chapitres », explique M. Dillon.

Il y aura deux sections à son livre. La première comprendrait six chapitres d'une cinquantaine de pages chacun, qui survoleront des époques en y incluant plusieurs photos que l'auteur a reçues. Les chapitres seront séparés en bords de 15 ans, sauf pour le dernier qui sera de 2000 à aujourd'hui. « Lors de mes visites chez les gens de qui je recueille des témoignages, je pose mes questions, ensuite je leur demande s'ils ont



L'auteur et photographe, Alex Dillon

Photo de courtoisie

des photos et j'ai toujours avec moi un scanner portatif pour scanner leurs photos en prenant des notes qui se trouvent sur les images. » La seconde partie sera consacrée à la liste des pionniers et leurs familles, en indiquant les dates de naissance, de mariage et de décès jusqu'aux années 60, par souci d'englober ceux qui sont encore vivants dans la descendance. « Pour chaque grande famille, je vais leur réserver deux pages avec du texte et des photos. Il y a eu beaucoup de monde qui ont habité à Jogues dans le temps, c'est surprenant », raconte M. Dillon. Il est certain que le village voisin de Coppell aura une place dans le livre, mais seulement à partir de sa fusion avec Jogues dans les années 1970. « Avant cela, Coppell a vraiment sa propre histoire aussi, avec des familles pionnières comme les Payeur, les Groleau, les Gosselin, les Chouinard, etc. C'est vraiment deux histoires complètement différentes », explique Alex Dillon.

En mars 1915, on compte probablement 350 électeurs entre Oba et Hearst, dont la majorité sont anglophones. Neil Mulvaney occupera le poste d'opérateur du bureau de poste, situé dans le magasin général, pendant quelques mois, jusqu'à sa mort. Il sera alors remplacé par Alfred C. Weight, qui exercera cette fonction de 1916 jusqu'en juin 1920.

Bien qu'il soit difficile de connaître le nom de tous ces colons avant le recensement de 1921, quelques témoignages révèlent que plusieurs familles se sont établies dans la région dès 1917. Parmi elles se trouvent Patrick McQuillam, accompagné de sa femme Mary, son beau-frère Angus McKinnon, ainsi que leur fils adoptif, George Dillon. On trouve également la famille d'Isai Laurin et de sa femme Rose-Anna, qui ont quatre enfants, et celle d'Alexandre Ranger, accompagné de son fils Phyllias.

Ces familles pionnières sont parmi les premières à ancrer leurs racines dans ce sol argileux, écrivant leurs histoires et celles de leurs descendants, dont la mienne, pour des générations à venir.

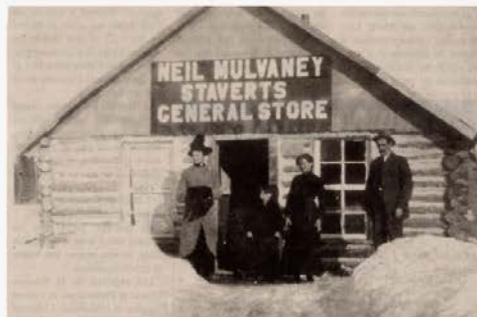


Photo - Neil Mulvaney (droite) pose devant son magasin général, sa deuxième épouse Bridget Butler, leur fils George Mulvaney, ainsi que leur voisin, M. McMillan.
Saver, 1910-1911
(Photo parue dans un article du Journal Le Nord, courtoisie de Roy et Theresa Besudoin)



Photo - Les hommes de la forêt de Jogues, 1921.
Saver, 1921-1922
(Photo parue dans un article du Journal Le Nord, courtoisie de Roy et Theresa Besudoin)

Pour eux et celles qui ont des histoires à raconter et des photos à partager au sujet de Jogues, Alex a créé une page Facebook sur laquelle il vous invite à communiquer avec lui et en parler. Ainsi, il publie plusieurs photos chaque semaine avec des textes explicatifs. C'est un long processus, et il travaille toujours à ce projet. Lorsque viendra le temps de publier son œuvre, Alex pense se tourner vers une plateforme numérique qui sera meilleur marché et qui facilitera grandement la distribution auprès des acheteurs.

Avec grande générosité, l'auteur partage avec nous en exclusivité une page de son premier chapitre. Photo de courtoisie

Sara Poliquin est la nouvelle directrice générale de La Maison Verte

Par Ndery Dione

Un vent de renouveau souffle sur La Maison Verte de Hearst depuis avril dernier. À la tête de cette institution bien ancrée dans la communauté se trouve désormais Sara Poliquin, une femme originaire de la région, animée par une vision claire et un engagement sincère envers le développement durable et l'implication communautaire.

ses collègues ont été essentiels dans cette période de transition. Elle reconnaît l'importance de l'expérience chez ses employé(e)s. « Je suis arrivée avec plusieurs idées, et l'équipe m'a bien accompagnée. Elle m'appuie dans mon quotidien, ce qui me donne beaucoup de motivation. » Sara ne cherche pas à faire des changements avec le temps. Elle veut d'abord poursuivre le travail de ses prédécesseurs en respectant la hiérarchie déjà en place, tout en ouvrant la porte à des ajustements progressifs.

« Je veux comprendre comment les choses fonctionnent ici, écouter les employé(e)s, voir ce qui peut être amélioré ou modifié avec le temps », explique-t-elle. Cette approche prudente, mais résolument proactive est à l'image de sa vision du leadership : ancrée dans la réalité, mais ouverte à l'innovation.

L'une des difficultés sur lesquelles Sara s'est penchée est celle des finances. Comme beaucoup d'organismes communautaires, La Maison Verte est confrontée à un budget un peu serré. « La situation financière est encore fragile. Mais je travaille à trouver des solutions, notamment en augmentant les ventes d'arbres. C'est un produit qui peut vraiment nous aider », admet-elle.

Au-delà de la production traditionnelle de l'entreprise, Mme Poliquin cherche à renforcer la visibilité et l'implication de La Maison Verte dans la communauté. Elle veut instaurer une présence accrue sur les médias sociaux, afin de mieux faire connaître les activités et les produits offerts.

En plus, elle souhaite participer à des foires locales, où seront vendus des bouquets de fleurs et d'autres produits de la serre. L'objectif : tisser des liens plus étroits avec les citoyens et diversifier les sources de revenus.

Sara explore également des pistes

d'évaluer avant d'envisager de grandes transformations. « Je veux suivre le même rythme pendant un an et voir ensuite s'il y a des choses à ajuster. »

Ce qui ressort avec force de l'entretien avec Mme Poliquin, c'est son désir de mobiliser davantage la communauté autour de La Maison Verte. Elle souhaite augmenter la clientèle locale, mais aussi créer un réseau de bénévoles pour l'appuyer dans différentes initiatives. « J'ai beaucoup de plans et d'idées, mais ça prend aussi des gens prêts à s'impliquer, par exemple dans les foires. » Sara conclut avec un message qui résonne fortement dans une époque marquée par les préoccupations environnementales et économiques : « J'encourage les gens à acheter local. Chaque petit achat à La Maison Verte peut faire une différence. C'est ainsi qu'on soutient notre communauté, nos valeurs et notre environnement. »



Après ses études secondaires, Mme Poliquin quitte sa ville natale pour poursuivre sa formation au Collège Boréal de Sudbury. Elle y complète un diplôme de technique en environnement forestier et faunique, suivi d'une spécialisation en technologie forestière. Un choix de carrière qui témoigne déjà de son profond intérêt pour les ressources naturelles et leur gestion durable.

Photo : Ndery Dione

Une fois diplômée, Sara retourne à Hearst pour s'y établir et construire sa vie familiale. Mère de deux enfants, elle entame sa carrière professionnelle chez Lecours Lumber, une entreprise locale bien connue dans le domaine forestier, où elle travaillera pendant six ans. Cette expérience, à la fois humaine et professionnelle, a été déterminante pour son parcours.

C'est donc en avril 2025 que Sara Poliquin prend officiellement les rênes de La Maison Verte, un centre horticole communautaire qui vise à promouvoir la culture locale, la sensibilisation environnementale et l'engagement citoyen à travers la production et la vente de semis, de fleurs, de légumes et d'arbres. Dès ses premiers jours, la nouvelle directrice générale adopte une approche basée sur l'écoute et l'apprentissage.

« J'ai commencé par apprendre la structure de l'entreprise. Heureusement, j'ai une très bonne équipe qui m'a facilité la tâche. Il y a eu beaucoup de collaboration dès le départ. » Pour Mme Poliquin, l'accueil chaleureux et le soutien de

Littérature, musique, film et comédie, tout inclus !

BOOM CULTUREL

lundi au jeudi 18 h
avec Kristophe Bédard

Présentation par

BENCHMARK Ensemble de perceuse à percussion et tournevis à percussion sans fil au lithium-ion, 20 V Max

Produit de la semaine :

164,97 \$

(Rég. : 209,99 \$)

VENTE!

Trousse combinée sans fil sans balais 20 V #1239-100

Exécutez sans effort des tâches exigeantes avec l'ensemble de perceuse à percussion et tournevis à impact sans fil et sans balais Benchmark™ 20V Max.

Laurent Vaillancourt recevra la Médaille du Roi Charles III lors d'une cérémonie à Hearst



(Renée-Pier Fontaine) Une cérémonie de reconnaissance sera tenue le 14 août 2025 de 16 h à 17 h, à l'Écomusée de Hearst, afin de souligner l'engagement communautaire de Laurent Vaillancourt, récipiendaire de la Médaille du Roi Charles III.

Cette distinction honorifique est remise à des citoyens dont les contributions ont eu un impact significatif dans leur milieu. La médaille sera officiellement présentée par le député provincial, Guy Bourgouin, lors de l'évènement.

La rencontre aura lieu sur invitation seulement, et sera suivie d'une légère collation et de rafraîchissements. L'Écomusée est situé au 53, 9^e Rue, Hearst.

Quand la science est utilisée pour nuire à la science

Par Kathleen Couillard / Agence Science-Press

Des scientifiques qui luttent contre la fraude scientifique s'inquiètent de voir leurs efforts se retourner contre eux, alors que l'administration Trump utilise leur travail pour attaquer le milieu de la recherche.

Au cours des dernières années, des scientifiques se sont faits détectives afin de démasquer les fraudes dans le monde de la recherche. Ces enquêtes ont mené à la rétractation de certains articles, mais aussi à des changements bénéfiques dans les politiques éditoriales des revues savantes.

Depuis quelques mois, ces scientifiques déplorent toutefois la façon dont leur travail est repris pour dénigrer la recherche, peut-on lire dans un article du journal Nature publié le 9 juillet. Selon eux, certains politiciens sortent les résultats de leurs enquêtes de leur contexte afin de convaincre la population que la science a besoin d'être réformée.

Par exemple, une enquête réalisée en 2022 par un neurologue de l'Université Vanderbilt, de Nashville, a mené à la rétractation d'un article paru dans la revue Nature en 2006. On y affirmait que la protéine bêta-amyloïde, présente dans le cerveau, causait la maladie d'Alzheimer chez les rats. Les images présentées dans l'article avaient en effet été manipulées.

Lors d'une audition devant le

Congrès américain en mai dernier, le secrétaire américain à la Santé, Robert F. Kennedy, a invoqué cet article frauduleux pour alléguer que la recherche sur la maladie d'Alzheimer était corrompue depuis 20 ans et que toutes les autres hypothèses avaient été écartées au cours de cette période, ce qui aurait empêché de trouver un remède pour cette maladie.

L'Association Alzheimer a rapidement réagi pour réfuter ces affirmations mensongères et expliquer que moins de 14 % du budget des Instituts nationaux en santé des États-Unis (NIH) avait été consacré à l'hypothèse du bêta-amyloïde. Elle a aussi souligné que cette hypothèse avait tout de même été supportée par plusieurs autres études solides.

Politiser la science

Cette rhétorique, selon laquelle la recherche scientifique serait fondamentalement défailante et que son intégrité devrait être restaurée, transparait clairement dans un ordre exécutif adopté par le président Trump le 23 mai dernier.

Celui-ci a pour objectif, peut-on y lire, de rétablir la science selon des normes d'excellence (« Restoring Gold Standard Science »). Le document précise que cette politique est une réaction à « la falsification de données par des chercheurs de premier plan ayant conduit à des rétractations très médiatisées de recherches financées par des fonds fédéraux ». Cela inquiète les chercheurs qui enquêtent sur les fraudes scientifiques, car cette politique pourrait être utilisée pour renforcer les théories du complot, souligne l'une des spécialistes citées dans l'article de Nature. De plus, les politiciens pourraient en venir à décider eux-mêmes ce qui constitue une inconduite scientifique et utiliser des critères arbitraires pour justifier la suppression de subventions ou le remplacement de scientifiques qualifiés par des alliés politiques. Tous les scientifiques interrogés par Nature s'entendent pour dire que, même dans ce contexte, leur travail pour détecter les fraudes scientifiques demeure important. Cependant, il leur semble plus nécessaire que jamais de réagir lorsque leurs enquêtes sont utilisées hors contexte et de réfléchir à la meilleure façon de communiquer leurs découvertes.

150 ANS DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Après la Confédération, l'idée de doter le Canada d'une Cour suprême a suscité des débats houleux à la Chambre des communes. Mais le 8 avril 1875, le Parlement finit par s'entendre et fonde la Cour suprême du Canada.

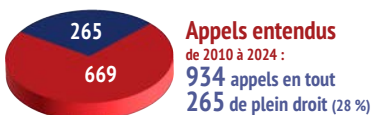
De la présentation d'un dossier au jugement, il y a plusieurs étapes à franchir.

La Cour suprême en chiffres

1 Les dossiers

La Cour suprême reçoit ses dossiers d'autres cours d'appel du Canada, comme celles des provinces et des territoires.

À titre de plus haut tribunal du pays, elle est tenue d'accueillir les causes portées en appel « de plein droit », comme les affaires criminelles entendues pour lesquelles une autre cour n'a pas rendu un jugement unanime.



Dans les autres cas, la demande est étudiée par un panel de juges. Moins de 10 % de ces demandes sont retenues. La Cour suprême ne retient que les dossiers qui feront avancer le droit ou qui posent une question d'intérêt public.



2 Les juges

Depuis 1875, 92 juges ont siégé à la Cour suprême.

Aujourd'hui, la Cour suprême compte neuf juges. Trois doivent venir du Québec, soit de la tradition du droit civil, hérité de la France. Les six autres viennent de la tradition de la *common law* britannique.

La Cour compte présentement neuf juges :



- 3 du Québec
- 3 de l'Ontario (dont la Franco-Ontarienne et Abénakise Michelle O'Bonsawin)
- 2 de l'Alberta (dont la Franco-Albertaine Mary Moreau)
- 1 de Terre-Neuve-et-Labrador

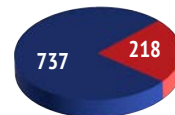
Au cours des 15 dernières années, il y a eu 55 jours d'audience par année.

3 Les décisions

De 1877 à 2024, la Cour suprême a rendu 11 715 décisions, mais leur nombre varie chaque année. En 1990, il y en a eu 143, dont l'arrêt Mahé, déterminant pour les écoles de langue française en situation minoritaire au Canada.

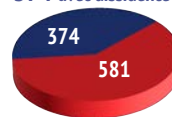
La Cour a deux façons de rendre un jugement : à l'audience ou après délibéré.

Jugements rendus de 2010 à 2024 :
218 à l'audience (23 %)
737 après délibéré (77 %)



Lorsque l'ensemble des juges s'entendent sur les motifs d'un jugement, on le qualifie d'unanime. Cependant, lorsqu'une partie des juges n'est pas entièrement d'accord, le jugement est rendu « avec dissidence ». L'objet du désaccord est alors expliqué dans la décision.

Jugements rendus de 2010 à 2024 :
581 unanimes (61 %)
374 avec dissidence (39 %)



Pour en savoir plus, scannez le code QR.



Produit grâce au soutien financier du gouvernement du Canada

Canada

Les influenceurs spécialisés dans le « bien-être » proposent souvent des solutions séduisantes pour notre santé et maîtrisent l'art du marketing. Comment distinguer le vrai du faux dans leurs affirmations ? Le *Détecteur de rumeurs* propose quatre questions essentielles à se poser.

Les influenceurs en santé : le cas de la Glucose Goddess



Par Kathleen Couillard et Eve Beaudin



diabète » dans son bestseller *Glucose Revolution*, vendu à plus de 2 millions d'exemplaires, et sur son compte Instagram où elle est suivie par 5 millions de personnes. Elle est souvent apparue dans des médias, en français et en anglais, comme les magazines *Elle* et *Vanity Fair*, ou la radio Europe 1.

1) Quelle est l'expertise de la personne qui s'exprime ?

Le parcours académique de Jessica Inchauspé, selon le site de son éditeur, révèle qu'elle est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques du King's College de Londres et d'une maîtrise en biochimie de l'Université Georgetown. Au cours de ces études, elle a cosigné deux articles scientifiques qui n'ont rien à voir avec le diabète : l'un sur l'utilisation des statistiques dans les transactions boursières, et l'autre sur les conséquences de l'alimentation paternelle sur le risque de cancer du sein chez les futures générations de souris. Or, la publication d'études est, en science, un des critères les plus importants pour établir la crédibilité d'une experte. Après ses études en biochimie, elle a travaillé comme chef de produit chez 23andMe, une entreprise qui offre des tests d'ADN personnalisés. Selon une entrevue qu'elle a accordée à Paris Match en 2022, c'est lors de son passage dans cette compagnie qu'elle a participé à une étude portant sur les réactions de l'organisme des non-diabétiques à leur alimentation, en utilisant des capteurs de glucose.

Elle se met alors à expérimenter sur elle-même. « Chaque fois que j'avalais quelque chose, quand je me sentais bien ou quand je me sentais mal, lorsque je faisais du sport, etc., je vérifiais mon taux de glucose. Mon laboratoire, c'était ma cuisine », racontait-elle. Elle se met alors à partager ses observations personnelles sur Instagram.

Jessica Inchauspé n'a donc pas de formation en nutrition ou endocrinologie. Elle n'a publié ni des études scientifiques sur le diabète ni des expériences cliniques avec des diabétiques.

Leçon à retenir : Partager ses expériences personnelles ne fait pas d'une personne une experte scientifique. En science, l'expertise repose sur un parcours dans un domaine spécifique. Cela inclut des études approfondies, des recherches publiées et validées par des pairs, et une expérience directement liée au sujet.

2) Essaie-t-on de me vendre quelque chose ?

Jessica Inchauspé a bâti une entreprise prospère autour de sa marque Glucose Goddess. Elle vend deux livres : *Glucose Revolution* et *The Glucose Goddess Method*. Elle offre aussi une formation en ligne pour devenir un « expert du glucose » au coût de 2499 \$. Récemment, elle a mis en marché un supplément visant à diminuer les pics de glycémie. Le traitement coûte 81 \$ CAN par mois. Pour 7 \$ de plus, on peut recevoir par courriel des recettes santé (The Recipe Club).

« Il y a un problème de conflits d'intérêts », remarque le Dr René Wittmer dans une entrevue consacrée aux mythes sur le glucose et les pics de glycémie. « On n'est plus juste dans les conseils de comment s'alimenter, mais on tombe carrément dans une solution que l'on cherche à vous vendre : un supplément. »

Au cours des dernières décennies, la recherche scientifique s'est dotée de règles pour limiter les risques de conflits d'intérêts. Par exemple, beaucoup de revues scientifiques imposent aux chercheurs de dévoiler leurs sources de financement lorsqu'ils soumettent une étude. Et encore, dans ces cas-là, on parle au moins de chercheurs qui ont des données à publier, ce qui n'est pas le cas avec une influenceuse.

Leçon à retenir : Lorsque des conseils de santé s'accompagnent de produits ou de services payants, il est important de se demander si ces recommandations servent vraiment à informer ou plutôt à promouvoir

des ventes.

3) Parle-t-on d'un produit « bon pour tout », d'une découverte « extraordinaire » ?

Un discours qui promet une solution bonne pour tous les maux ou « révolutionnaire » devrait lever un drapeau rouge.

Les vidéos de Jessica Inchauspé sur YouTube portent des titres accrocheurs comme « Defeat Diabetes in 4 Weeks » (Vaincre le diabète en quatre semaines), « Flawless Skin : Beat Acne and Prevent Wrinkles » (Une peau parfaite : vaincre l'acné et prévenir les rides), ou encore « 10 Hacks that Will Change Your Life » (10 astuces qui changeront votre vie). Ce langage sensationnaliste, qui joue sur les émotions, contraste fortement avec le discours prudent et nuancé des scientifiques.

Elle applique la même approche à son supplément : « Prenez Anti-Spike tous les jours et, en maintenant un taux de glucose plus stable, tous les symptômes physiques et mentaux que vous rencontrez ne peuvent que s'améliorer. »

« Je trouve ça toujours un peu fascinant que cette biochimiste, dans sa cuisine, ait trouvé un produit miraculeux que l'industrie qui a des milliers de chercheurs et de subventions n'a pas trouvé », remarque Dr Wittmer.

Leçon à retenir : En science, on aime rappeler que des affirmations extraordinaires nécessitent des preuves extraordinaires. Lorsque des discours promettent des résultats rapides et spectaculaires, il est important de s'interroger sur les preuves qui les soutiennent : y a-t-il des études, des données solides, des statistiques ? Soyez attentifs et demandez-vous toujours : ces promesses sont-elles crédibles, ou simplement trop belles pour être vraies ?

4) Cite-t-on des études scientifiques publiées ?

À défaut d'avoir fait elle-même des études, peut-elle au moins citer des études publiées dans des revues scientifiques reconnues ?

Au début de sa carrière, la Glucose Goddess utilisait les données qu'elle avait récoltées sur elle-même avec son capteur de glucose : des données anecdotiques qui ne constituent pas des preuves scientifiques fiables.

Avec le temps, elle semble avoir ajusté son approche. Ainsi, dans une vidéo en 2023, elle explique que ses graphiques ne servent qu'à illustrer les études sur le glucose choisies par elle et son équipe. Or, ses conseils reposent sur son interprétation personnelle d'études qu'elle a sélectionnées.

Par exemple, concernant son supplément, sa façon de le présenter laisse croire qu'il a fait l'objet de nombreuses études. « Ces 15+ études cliniques sont claires, Anti-Spike est le meilleur et le plus puissant supplément pour réduire les pics de glycémie », lit-on sur son site Internet. Cependant, cette quinzaine d'études porte sur les ingrédients pris isolément et non sur le produit fini. Or, le fait que des ingrédients pris isolément aient un impact ne garantit nullement que le supplément en aura un.

Leçon à retenir : une affirmation scientifique doit être soutenue par des études solides. Assurez-vous que ces études sont publiées dans des revues scientifiques reconnues, revues par des pairs, et qu'elles portent spécifiquement sur le produit ou l'approche en question. Soyez particulièrement vigilant face aux généralisations basées sur des études isolées ou des ingrédients individuels, qui peuvent masquer l'absence de preuves robustes concernant le produit final.



Mot caché

Thème :
VIE URBAINE
8 lettres

P	L	A	N	O	I	T	C	E	S	R	E	T	N	I	Q	P	E	A	R
Q	U	I	N	C	A	I	L	L	E	R	I	E	N	E	O	C	Q	I	E
A	E	I	R	E	G	N	A	L	U	O	B	D	T	P	I	U	O	U	S
U	R	P	R	O	M	E	N	A	D	E	U	L	U	F	E	T	Q	T	I
T	L	B	N	I	A	R	R	E	T	S	A	L	I	D	T	E	L	N	G
N	H	E	R	H	O	T	E	L	T	H	A	D	U	O	H	O	S	O	N
B	O	E	N	E	R	A	G	R	P	T	E	C	R	T	I	A	T	P	A
E	A	S	A	N	S	R	I	S	I	E	P	T	O	S	T	A	A	N	L
E	H	N	I	T	U	E	A	O	C	I	E	I	L	R	M	T	O	I	
Z	G	C	Q	A	R	T	N	R	S	I	L	R	E	A	A	E	I	I	S
T	O	L	R	U	M	E	E	C	R	B	S	U	C	T	N	N	O	T	A
E	N	N	I	A	E	M	I	E	I	D	T	O	O	I	S	I	N	A	T
U	M	A	E	S	M	N	C	B	I	C	R	T	L	P	P	C	N	L	I
Q	A	E	R	O	E	I	J	E	A	X	H	A	E	O	O	E	E	U	O
I	G	E	C	U	P	C	C	A	R	U	A	A	V	H	R	N	M	C	N
T	A	S	I	E	A	I	U	A	R	U	T	T	U	E	T	I	E	R	P
U	S	U	R	O	U	T	E	D	M	D	T	O	C	S	L	S	N	I	L
O	I	M	O	L	E	V	S	T	A	I	I	I	B	R	S	U	T	C	A
B	N	A	V	E	N	U	E	E	O	I	O	N	O	U	A	E	O	E	C
E	I	C	A	M	R	A	H	P	R	N	V	N	R	V	S	P	E	B	E

- | | | | |
|--|--|--|--|
| A
Aqueduc
Arbres
Asphalte
Autobus
Avenue | E
École
Édifice
Église
Épicerie | Maison
Marché
Musée | S
Signalisation
Stationnement |
| B
Banque
Bibliothèque
Boulangerie
Boulevard
Boutique | G
Gare
Hôpital
Hôtel | P
Parc
Pharmacie
Piéton
Piscine | T
Taxi
Terrain
Théâtre
Tour |
| C
Camion
Chaussée
Cinéma
Circulation
Commerce | H
Hôpital
Hôtel | Place
Plan
Pont | U
Usine |
| | I
Industrie
Intersection | Population
Promenade | V
Vélo
Viaduc
Voiture |
| | J
Jardin | Q
Quincaillerie | Z
Zone |
| | L
Loisirs | R
Restaurant
Route | |
| | M
Magasin | | |

SALADE DE TOMATES AU BACON ET AU FROMAGE HALLOUMI GRILLÉS



Cette salade estivale, qui allie la fraîcheur et le juteux des tomates au côté grillé du bacon, est parfaite pour un barbecue. Elle s'inspire de la panzanella, une salade italienne à base de tomates et de pain.

Ingrédients

- 6 tranches de pain baguette de 1 cm (1/2 po) d'épaisseur
- 200 g (7 oz) de fromage halloumi, coupé en 8 tranches
- 60 ml (1/4 tasse) d'huile d'olive
- 3 tranches épaisses de bacon de 1 cm (1/2 po) d'épaisseur
- 4 tomates de couleurs variées, coupées en tranches
- 45 ml (3 c. à soupe) de feuilles de basilic déchirées
- 45 ml (3 c. à soupe) de feuilles de persil déchirées
- 1/2 citron, le jus seulement

Étapes de préparation

1. Préchauffer le barbecue à puissance élevée. Huiler la grille.
2. Sur une grande assiette, répartir le pain et le fromage. Les badigeonner de 30 ml (2 c. à soupe) de l'huile de chaque côté. Griller le pain, le fromage et les tranches de bacon de chaque côté. Sur un plan de travail, couper le pain et le bacon en gros morceaux.
3. Sur un plat de service, répartir les tomates, le bacon, le fromage et le pain grillés. Parsemer des feuilles de basilic et de persil. Arroser du jus de citron et du reste de l'huile. Saler et poivrer.

Sudoku

JEU N° 934

NIVEAU :
INTERMÉDIAIRE

		9				7		4
		3		2				
		1		7	5		9	3
2					6			
	3		4		7	1		
				9				5
4						8		
			1		2			
			6				4	9

RÈGLES DU JEU :

RÉPONSE DU JEU N° 934

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

6	4	3	8	5	9	6	2	7
9	7	5	2	1	4	8	8	6
4	5	6	8	7	3	9	5	4
2	1	8	6	2	7	4	8	3
5	5	4	8	9	2	7	6	1
3	8	6	3	8	5	4	8	6
2	2	6	1	7	4	8	5	3
2	6	9	3	7	1	6	9	2
3	3	7	6	9	5	1	4	8
3	3	6	2	5	7	8	4	9
3	3	6	2	4	6	3	7	5
8	5	7	3	6	2	9	2	8
8	2	9	3	6	1	7	5	4

En pleine tempête de grêle



(Renée-Pier Fontaine) Une cellule orageuse soudaine a surpris la communauté samedi après-midi, pendant une dizaine de minutes. De la pluie intense et une grande quantité de grêle sont tombés, offrant des scènes spectaculaires à ceux qui en ont eu connaissance! Une courte panne d'électricité générale s'en est suivie, mais heureusement le courant a été rétabli en moins d'une heure. Photo : Renée-Pier Fontaine

Réponse du mot caché : QUARTIER

AVIS DE DÉCÈS



Suzette Bisson

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mme Suzette Bisson, survenu le vendredi 18 juillet 2025, à l'âge de 77 ans.

Elle laisse dans le deuil son époux Donald, son fils Éric (et son épouse Carole), sa fille Diana, ainsi que ses petits-enfants : Katia (et son conjoint Andrew), Alexandre, Marie-Pier, Casey, Nathan et Siena. Elle est également regrettée par son frère Jacques et sa sœur Lise.

Elle fut précédée dans la mort par son fils Marc (Sen), ses parents Gustave et Thérèse, ainsi que ses frères et sœurs : Marcel, Ginette et Lorette.

On se souvient de Suzette comme d'une femme tendre, au grand cœur, qui aimait les choses simples de la vie. Elle nous manquera profondément.

Une rencontre privée aura lieu à une date ultérieure.

LES MÉDIAS DE L'ÉPINETTE NOIRE EXPRIMENT LEURS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ET AMIS DES DÉFUNTS.

RADIOBINGO
1800 \$
Ce samedi 11h sur les ondes de CINN 91,1

Besoin de renforts?
Notre section d'offres d'emploi, un outil de choix!
JOURNAL LE NORD

LES P'TITES ANNONCES
JOURNAL LE NORD

À LOUER
Appartement de 2 chambres à coucher avec foyer au gaz naturel situé au 913 rue Cessna. Disponible à partir du 1^{er} septembre. Communiquez avec Roger au 705 372-8812.

DIVERS
Méga vente de garage et de déménagement au 24 rue Shallow Lake à Mattice. Les 25 et 26 juillet, de 10 h à 16 h.

705 372-1011
Contactez-nous pour que votre petite annonce apparaisse ici!

EMPLOI :

Joignez-vous à notre équipe!
Join Our Team!



POSTE : Conseillère AIVO & liaison communautaire
VCAO & Community Outreach Counsellor

STATUT : Temps plein/permanent (35 heures/semaine)

ENDROIT : Bureau de Hearst

SALAIRE : 27,46 \$ à 28,96 \$/heure, régime de retraite HOOPP et autres avantages sociaux

REFLEXION – Services de mieux-être est un organisme communautaire francophone qui contribue à améliorer la santé mentale, le bien-être et la sécurité de sa clientèle par des soins et services de qualité dans les deux langues officielles. REFLEXION est à la recherche d'une conseillère qui occupera des fonctions sous le programme des services aux victimes et le programme de liaison communautaire.

Description :

- Fournir les services AIVO en fonction du mandat et des procédures de l'organisation et en fonction des directives du Ministère responsable du programme
- Responsable d'assurer et offrir des services directs sur lieux auprès des victimes
- Être d'appel selon l'horaire établie et être disponible pour offrir des services en personne au besoin
- Aide la superviseure à planifier des activités de prévention/sensibilisation et promotion des services dans les communautés desservies
- Responsable d'offrir des services de soutien individuel et de groupe aux femmes victimes de violence et aux personnes à leur charge
- Élaboration de plans de sécurité et de transition à court et long terme
- Offrir du soutien et de l'accompagnement pour trouver un logement sécuritaire
- Établir une liaison avec les différentes ressources de la communauté pour en faciliter l'accès aux femmes ainsi que de revendiquer leurs droits

Qualifications et compétences requises :

- Diplôme collégial en service social ou équivalent avec 2 ans d'expérience de travail
- Compréhension aux besoins des femmes en situation de violence familiale
- Connaissance du réseau de la santé et des services sociaux
- Habiletés démontrées en planification et gestion de projet
- Habiletés interpersonnelles et de leadership démontrées
- Bilinguisme (anglais/français) oral et écrit est essentiel
- Permis de conduire valide ainsi qu'un moyen de transport

Ce poste sera affiché jusqu'à ce qu'il soit comblé. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi, à l'attention de :

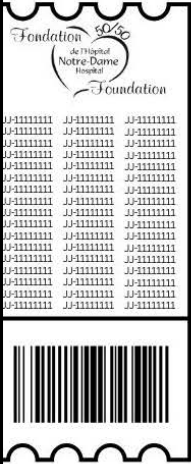
Steve Fillion, M.S.S., directeur général
29 Byng, bureau 1
Kapusking (Ontario) P5N 1W6
Télécopieur : 705 337-6008

Votre info locale, partout. Tout le temps :

www.lenord.ca

Venez nous voir
au
Come see us at
the

MARCHÉ BIA DE HEARST HEARST BIA MARKET



Achetez vos billets de loterie 50/50

Le tirage aura lieu le 31 juillet

Buy your 50/50 lottery tickets

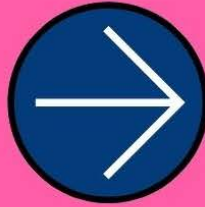
The draw will take place on July 31st

Faites votre mise pour notre encan silencieux

L'œuvre originale sera exposée sur place!

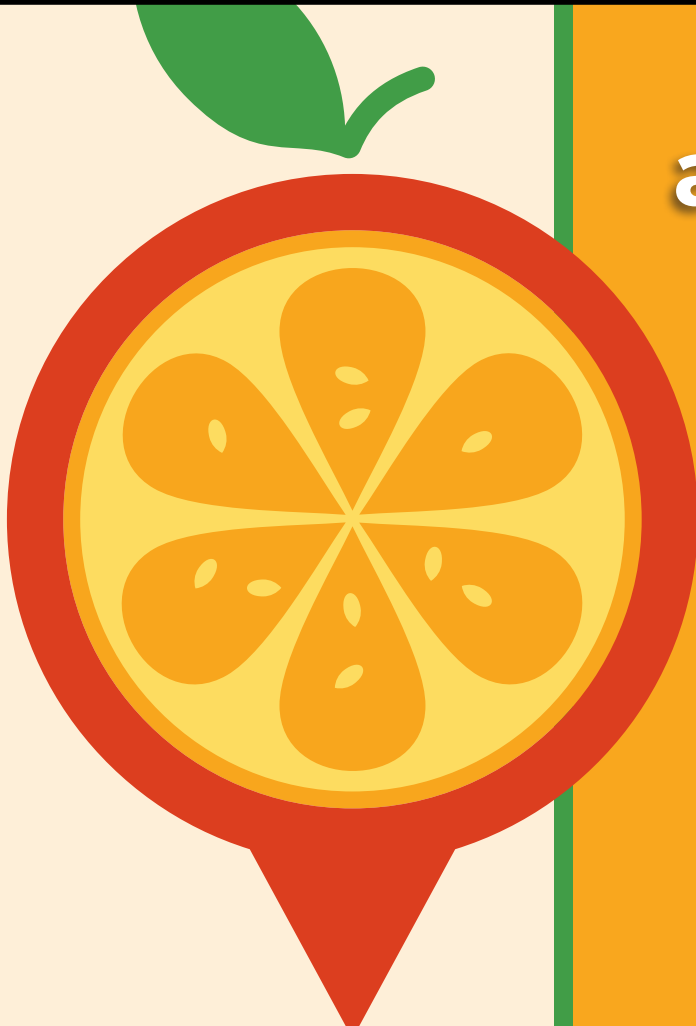
Place your bid in our silent auction

The original artwork will be on display!



LE 26 JUILLET
10 H À 14 H
RUE GEORGE, HEARST, ON.

JULY 26TH
10 A.M. TO 2 P.M.
GEORGE ST, HEARST, ON.



**Votre publicité
aurait pu être ici...**
et elle aurait
assurément **PORTÉ
FRUIT !**



lenord.ca
vente@lenord.ca / 705 372-1011